



Orges, le 10.03.2020

PREAVIS MUNICIPAL N° 01 / 2020

Au Conseil Général d'Orges

Concerne : Demandes d'autorisation de vente du Puits de Râpes à Sagenord et de libération des paiements des travaux d'aménagements concernant la Commune

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après passablement d'épisodes, dont vous avez été régulièrement tenus au courant durant ces dernières années, nous sommes enfin arrivés au terme du projet de la rénovation et de la sécurisation de l'alimentation en eau de notre commune.

Cette conclusion se traduit par une convention à signer entre SAGENORD, distributeur d'eau régional, et la Municipalité.

Deux points de ce document sont cependant du ressort de votre Conseil :

- L'octroi du droit de vendre le Puits des Râpes pour un montant de CHF 90'000.- (TTC)
- L'autorisation de payer la facture finale de CHF 174'072.76 (HT)

Pour mémoire, vous vous êtes déjà prononcés favorablement sur le principe de la vente mais il reste à formaliser cette décision, quant à la facture, sa libération était liée à la conclusion d'un contrat d'achat d'eau par SAGENORD. Malheureusement, ou pas, ce dernier n'est plus d'actualité ; la somme à payer ne concerne donc que les travaux touchant le premier raccordement du réseau de distribution du village à la conduite régionale ainsi que celui des Charrières.

Ces commentaires donnés, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter nos prévisions en votant le texte suivant :

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- Art. 1 D'octroyer à la Municipalité le droit de vendre le Puits des Râpes à SAGENORD SA pour un montant TTC de CHF 90'000.-
- Art. 2 D'octroyer à la Municipalité le droit d'honorer la facture de CHF 174'072.76 HT concernant le raccordement du réseau de distribution du village à la conduite d'alimentation régionale aux environs de la ferme de Montavaux ainsi que celui de la ferme des Charrières.

Le Syndic :
J.-Ph Petitpierre

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire :
C. Woëts